

# DÉPARTEMENT DU CANTAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 12 AVRIL 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire ), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE,Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : VOTE du Budget Primitif 2016 et des Budgets annexes Eau, Assainissement, Bâtiment de stockage, Lotissement « du Petit Bois » et Atelier-relais CLHT 2016.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal :

- le Budget Primitif 2016 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **2 642 764 €**
- le Budget annexe Eau 2016 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **799 563 €**
- le Budget annexe Assainissement 2016 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **324 787 €**
- le Budget annexe Bâtiment de stockage 2016 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **70 675 €**
- le Budget annexe Lotissement « du Petit Bois » 2016 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **83 231 €**
- le Budget annexe CLHT 2016 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **120 934 €**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le  
Conseil Municipal :

- **VOTE** à la majorité le Budget Primitif de l'exercice 2016 :

**POUR : 27 Voix**  
**ABSTENTION : 9 Voix**

- **VOTE** à l'unanimité le Budget annexe Eau de l'exercice 2016  
**POUR : 36 Voix**

- **VOTE** à la majorité le Budget annexe Assainissement de l'exercice 2016  
**POUR : 32 Voix**  
**ABSTENTION : 4 Voix**

- **VOTE** à l'unanimité le Budget annexe Bâtiment de stockage de l'exercice 2016  
**POUR : 36 Voix**

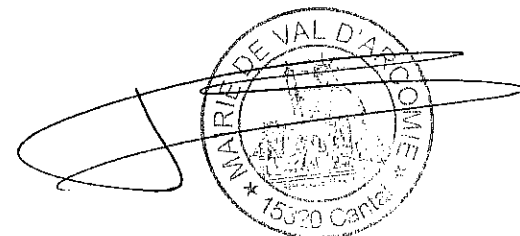
- **VOTE** à l'unanimité le Budget annexe Lotissement « du Petit Bois » de l'exercice 2016  
**POUR : 36 Voix**

- **VOTE** à l'unanimité le Budget annexe CLHT de l'exercice 2016  
**POUR : 36 Voix**

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 18/04/2016  
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016  
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

# DÉPARTEMENT DU CANTAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 12 AVRIL 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire ), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE,Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Vote des taux d'imposition 2016.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts et notamment dans son article 1639A, la collectivité doit faire connaître aux services fiscaux, avant le 30 avril, les décisions relatives soit au taux soit au produit, selon le cas des impositions directes perçues à leur profit. Il demande donc à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité:

- **VOTE** les taux d'imposition pour l'année 2016:

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>9.81%</b>
<b>Taxe Foncière Bâti</b>	<b>13.81%</b>
<b>Taxe Foncière non Bâti</b>	<b>101.33%</b>

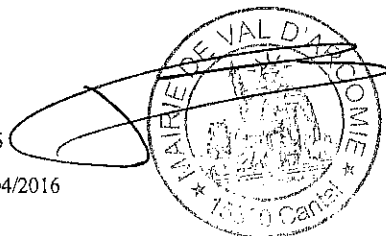
**POUR : 34 Voix**  
**ABSTENTION : 2 voix**

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 18/04/2016  
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016  
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 12 AVRIL 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire ), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faveroles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE,Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Régime indemnitaire des régisseurs de recettes ou d'avances.**

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de responsabilité peut également être allouée aux suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE**

- **d'allouer** l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 :

**Régie d'avances régisseur titulaire : 110 € par an**

**Régie de recettes régisseur titulaire : 110 € à 120 € par an**

Indemnité prévue par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 en fonction du montant moyen des recettes mensuelles

- **dit** qu'une indemnité de responsabilité pourra, le cas échéant, être allouée aux régisseurs suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

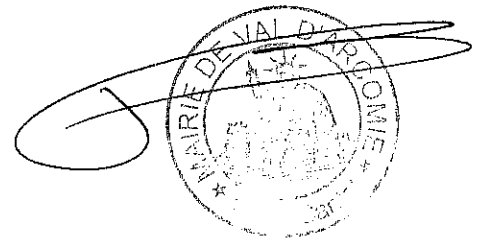
- **charge** Monsieur le Maire d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés.

**POUR : 36 Voix**

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 18/04/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

# DÉPARTEMENT DU CANTAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 12 AVRIL 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

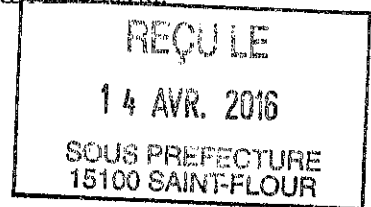
L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire ), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE, Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Création d'un contrat unique d'insertion CAE (droit privé)**

Le Maire informe l'assemblée : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune de Val d'Arcomie, pour exercer les fonctions de gardiennage et d'entretien du camping de Faverolles à raison de 20 heures par semaine (20 heures minimum).

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 15 Avril 2016 (6 mois minimum, 24 mois maximum renouvellements inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'Etat prendra en charge 85 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un CAE pour les fonctions de gardiennage et d'entretien du camping de Faverolles à temps partiel à raison de 20 heures/semaine pour une durée de un an à compter du 15 Avril 2016.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

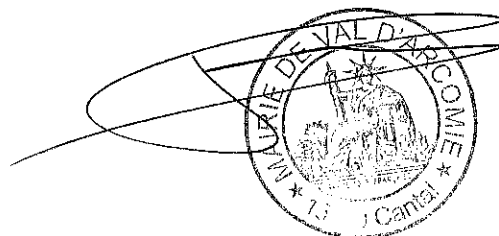
- **est favorable** à la mise en place d'un **contrat CUI-CAE d'une durée d'un an pour 20 heures hebdomadaires à compter du 15 Avril 2016,**
- **autorise** M. le Maire à signer le contrat de travail CUI-CAE avec le salarié,
- **décide** d'inscrire au budget 2016 les crédits correspondants.

**POUR : 36 Voix**

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 13/04/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

**Séance du 12 AVRIL 2016**

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire ), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE, Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : O.N.F.- Programme d'actions en 2016 en forêt communale de Saint-Just et en forêt sectionale de Bournoncles et La Brugère.**

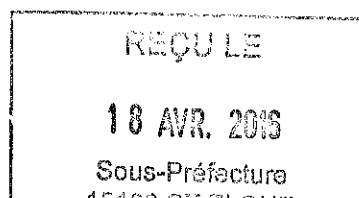
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme des Actions prévues par l'O.N.F. sur l'exercice 2016 dans les forêts de la commune bénéficiant du Régime Forestier :

- en forêt communale de Saint-Just : travaux sylvicoles
- en forêt sectionale de Bournoncles et La Brugère : travaux d'infrastructure, sylvicoles et de maintenance

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◆ **DECIDE** de retenir le programme d'actions pour 2016 de l'O.N.F. suivant :
  - en forêt communale de Saint-Just : travaux sylvicoles au montant de 2510 € HT
  - en forêt sectionale de Bournoncles et La Brugère : travaux sylvicoles et de maintenance uniquement au montant de 1400 € HT + 3850 € HT
- ◆ **S'ENGAGE** à inscrire au budget communal les sommes nécessaires au financement des travaux sylvicoles et de maintenance pour un montant de **7 760€ HT**
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces règlementaires.

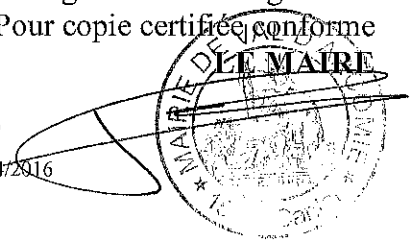
**POUR : 36 Voix**



Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14/04/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016  
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



# DÉPARTEMENT DU CANTAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 12 AVRIL 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire ), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE,Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Eclairage Public au camping de Faverolles – Participation de la commune.**

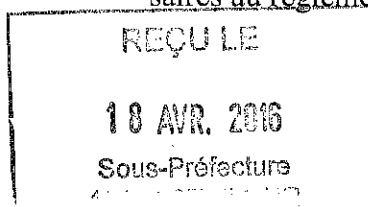
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant global des travaux d'éclairage public au camping de Faverolles qui s'élève à **7 561.21 € TTC**.

Ces travaux sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal qui participe à hauteur de 35% du HT soit 4 410.70 € ; **la participation de la Commune étant de 65 % du HT + TVA soit 3 150, 51 €.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **accepte** que les travaux d'éclairage public au camping de Faverolles soient réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies avec **la participation de la Commune** à hauteur de 65 % du HT + TVA **soit un montant de 3 150, 51 €**,

- **indique** que sont inscrits au Budget 2016 les crédits nécessaires au règlement de ces travaux d'éclairage public,



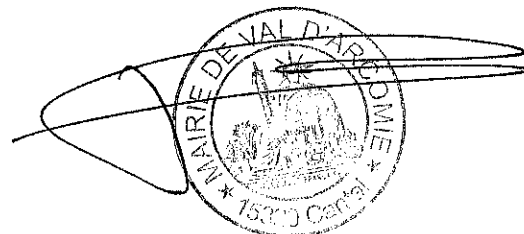
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la lettre de commande  
et l'ensemble des pièces réglementaires.

**POUR : 36 Voix**

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14/04/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 12 AVRIL 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire ), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE,Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,ORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

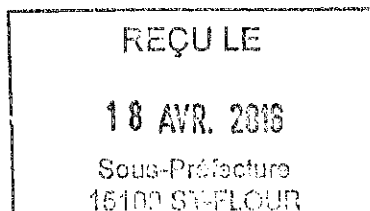
**OBJET : Réfection de chemins ruraux : mission de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition financière de Cantal Ingénierie & Territoires pour une mission de Maîtrise d'œuvre de travaux concernant la réfection de chemins ruraux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

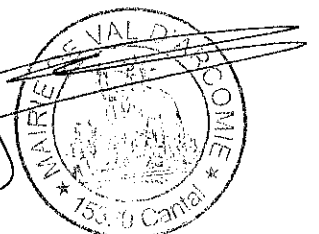
- **confie** la maîtrise d'œuvre à Cantal Ingénierie & Territoires pour un montant de prestations estimé à 2 926,45 € H.T. (soit 3 511,74 € T.T.C.).
- **autorise** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 36 Voix**



Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
**LE MAIRE**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14/04/2016  
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016  
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



## Montant Prévisionnel des Prestations

Mission de Maîtrise d'œuvre  
commune de VAL D'ARCOMIE

Opération : Réfection de chemins ruraux

**Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (en € HT) : 110 000,00 €**  
Taux indicatif de la rémunération 2,66%

### 1) Estimation des journées de prestation et montant de la rémunération

	Nombre de journée	Facturation journée H.T.	Montant
Chef de projet	5,00	334,45 €	1 672,25 €
Technicien	5,00	250,84 €	1 254,20 €
<b>Coût HT de la prestation C.I.T. :</b>			<b>2 926,45 €</b>

### 2) Répartition financière en fonction des phases

<b>Phase Conception 60%</b>	APS, chiffrage, programme (30%).....	877,94 €
	DCE, assistance à la consultation et au choix (30 %).....	877,94 €
<b>Phase Travaux 35%</b>	.....	1 024,26 €
<b>Phase de Garantie de Parfait Achèvement 5%</b>	.....	146,32 €

montant H.T. 2 926,45

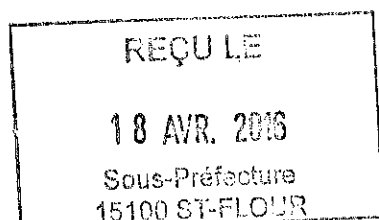
TVA à 20% : 585,29

**Coût de la prestation T.T.C. : 3 511,74 €**

Bon pour accord

A

Le



# DÉPARTEMENT DU CANTAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 12 AVRIL 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire ), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE,Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE**

- **ART CONTEMPORAIN**
- **ALSH**
- **GPTS**

### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride n°2015-63 en date du 12 mars 2015 portant transfert de la compétence « Art contemporain » à la Communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride et adoption des statuts modifiés ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 12 mars 2015 portant reconnaissance de l'intérêt communautaire des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Ruynes-en-Margeride et de Saint-Flour, avenue du Cézallier ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 25 juillet 2013 portant transfert de la compétence « Transport de personnes - Rôle de Gestionnaire de Proximité des Transports Scolaires » et adoption des statuts modifiés ;

**Considérant** qu'il convient de déterminer le montant des charges de transfert imputables aux communes membres de la Communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride dans le cadre desdites compétences transférées ;

**Considérant** que ce montant sera déduit de l'allocation compensatrice à reverser aux communes membres de la Communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride ;

**Considérant** que le montant des charges transférées est déterminé par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (C.L.E.T.) de la Communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride, créée par délibération en date du 14 avril 2014 ;

**Vu** les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges réunie le 8 février 2016 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire du pays de Saint-Flour/Margeride n° 2016-22 en date du 18 février 2016, approuvant, à l'unanimité, les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges ;

**Vu** la notification de la délibération du conseil communautaire du pays de Saint-Flour/Margeride en date du 7 Mars 2016 ;

**Considérant** que ce rapport doit être validé par chaque commune membre, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

- ♦ **APPROUVE** es conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges réunie le 8 février 2016.

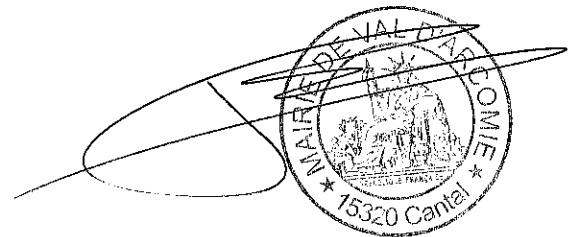
**POUR : 36 Voix**

Annexe :  
Délibération du conseil communautaire en date du 18 février 2016  
Rapport de la CLET du 08 février 2016

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 13/04/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

# DÉPARTEMENT DU CANTAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 12 AVRIL 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire ), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE,Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Instruction des autorisations d'urbanisme  
Service commun mutualisé  
ADOPTION DES CONVENTIONS**

**Rappelant** le désengagement de l'Etat amorcé au début des années 2000 accéléré par la Loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové « ALUR » publiée le 26 mars 2014 ;

**Rappelant** la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) abaissant le seuil de cette mise à disposition, qui est réservée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 aux collectivités membres d'un EPCI de moins de 10 000 habitants ;

**Rappelant** que jusqu'au 30 juin 2015, les services de l'Etat ont assuré gracieusement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants ou appartenant à un EPCI de moins de 20 000 habitants (art. L.422-8 du code de l'urbanisme), disposant de la compétence pour délivrer les permis de construire, d'aménager ou de démolir, de se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable (art. L.422-1 du code de l'urbanisme) et de délivrer les certificats d'urbanisme (art. L.410-1 du code de l'urbanisme) ;

**Précisant** que ces nouvelles dispositions **sont entrées en application le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour les communes dites compétentes** en matière d'instruction et qu'elles doivent trouver des solutions alternatives à la mise à disposition de la D.D.T. ;

**Précisant** que ces dispositions s'appliqueront aux communes non compétentes, disposant d'une carte communale, **au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017** ;

**Rappelant** les enjeux de la réforme issue des dispositions de la Loi ALUR :

- Recherche de **proximité** et d'une instruction de **qualité** ;
- Recherche **d'économie d'échelle** : logistique, informatique, archivage ... ;
- **Sécurisation** des autorisations ;



- Meilleure articulation entre **instruction et planification** ;
- Enjeux de **développement durable, transition écologique**.

**Vu** la **délibération du 12 mars 2015, portant création d'un service commun** à l'échelle communautaire par la constitution d'un centre d'instruction mutualisé au sens de l'article 5211-4-2 du C.G.C.T. ;

**Considérant** que les communes dites compétentes en matière d'urbanisme à savoir : Alleuze, Faverolles, Loubaresse, Les Ternes, Paulhac, Ruynes-en-Margeride, Roffiac, St-Flour, St-Georges, Tanavelle ainsi que Lavastrie et Montchamp (non compétentes) ont décidé, par délibérations de leurs conseils municipaux de :

- mettre en commun l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols (ADS) ;
- charger la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride d'organiser un service d'instruction commun des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols (ADS) ;
- lui confier l'instruction des actes d'urbanisme relevant de leurs compétences ;

**Précisant** que ce service est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et qu'il a en charge :

- la pré-instruction
- l'instruction technique
- l'accueil de pétitionnaires

**Précisant** que le Maire reste titulaire de la délivrance des autorisations et qu'il conserve son pouvoir de police ;

**Vu** la délibération n°2015-89 du conseil communautaire en date du 28 mai 2015 portant adoption des conventions portant création d'un service commun au sens de l'article 5211-4-2 du C.G.C.T. pour organiser l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols (ADS) avec les communes compétentes ;

**Vu** la délibération n° 2016-01 du conseil communautaire en date du 18 février 2016 portant adoption de l'avenant à la convention portant création d'un service commun au sens de l'article 5211-4-2 du C.G.C.T. pour organiser l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols (ADS) avec les communes compétentes ;

**Vu** la délibération n°2016-04 du conseil communautaire en date du 18 février 2016 permettant aux communes de Tiviers, Vabres, Clavières et Vieillespesse d'adhérer au service commun ADS de la Communauté de communes ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2015-1256 en date du 30 septembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Val d'Arcomie constituée des communes de Faverolles, Loubaresse, Saint-Just et Saint-Marc ;

**Considérant** que la commune nouvelle de Val d'Arcomie est compétente en matière d'urbanisme et qu'elle a la possibilité d'adhérer au service ADS de la Communauté de communes ;

**Précisant** que **la participation des communes est basée sur une double clef de répartition à savoir** : nombre d'habitants par commune et nombre d'équivalents actes par commune constaté **l'année n-1** (et non plus sur les 5 dernières années) ;

**Rappelant** que conformément au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 5211-4-2, et dans le respect du régime fiscal auquel est soumis la Communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride, (article 1609 nonies C du C.G.I.), **le montant des remboursements des frais engagés par le service commun** sont imputés sur **les attributions de compensation des communes** concernées par le service commun ADS ;

**Vu** le projet de convention fixant les modalités d'intégration au sein du service commun ci-annexé ;

**Vu** le projet de convention fixant les modalités d'organisation de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol entre le service commun et la Commune de Val d'Arcomie ci-annexé ;

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :**

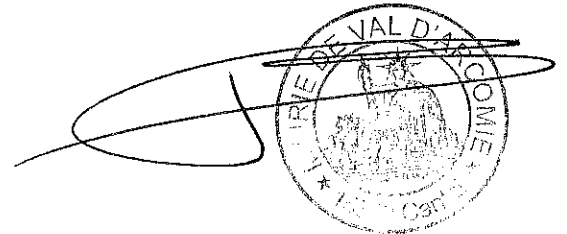
- **DEMANDE À LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR MARGERIDE d'organiser l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre du service commun mutualisé de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;**
- **DIT que les modalités d'organisation de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol entre le service commun et les communes compétentes en matière d'urbanisme sont définies par voie de convention ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;**
- **APPROUVE le remboursement des frais engagés par ce service commun sur les attributions de compensation.**

**POUR : 36 Voix**

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 13/04/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

# DÉPARTEMENT DU CANTAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 12 AVRIL 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire ), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE,Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇU LE

18 AVR. 2016

Scus-Préfecture  
15100 SAINT-FLOUR

**OBJET : Acquisition d'un véhicule pour les services techniques.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le véhicule des services techniques à Faverolles actuellement en panne et vétuste.

De ce fait, différents garages ont été contactés (tableau ci-joint).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- décide d'acquérir le véhicule Peugeot Partner auprès du Garage CHASSANG à Fridedont 15110 pour un montant de 6500 € TTC avec en supplément la carte grise ½ tarif à 135 € pour un montant global de 6635 € TTC

-autorise Monsieur le Maire à signer le « Bon de commande » et plus généralement faire le nécessaire.

**POUR : 36 Voix**

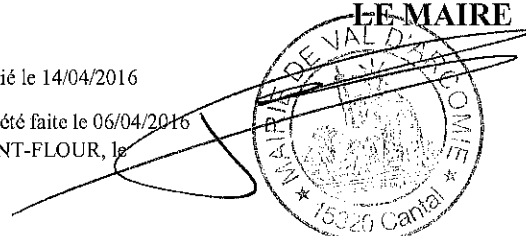
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14/04/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



# DÉPARTEMENT DU CANTAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 12 AVRIL 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

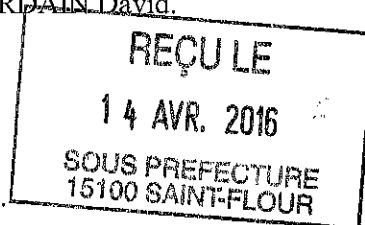
L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE, Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Location de l'appartement T2 aménagé dans l'ancienne école de La Bessaie :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal:

- que Monsieur Christophe MARTINS-LOPEZ a quitté l'appartement T2 aménagé dans l'ancienne école de La Bessaie le 24/03/2016,
- que Monsieur Patrick CARDINALE actuellement domicilié Les Monts-verts 48200 LE BACON, serait intéressé par la location de l'appartement T2, à compter du 15 Avril 2016 (courrier du 05/04/2016).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- autorise Monsieur le Maire à signer un **bail d'une durée de TROIS ANS minimum à compter du 15 Avril 2016 avec Monsieur Patrick CARDINALE,**
- décide de fixer le montant annuel du loyer à la somme de **2837.16 Euros** révisable annuellement en fonction de l'indice de révision des loyers au 1<sup>er</sup> Juillet.

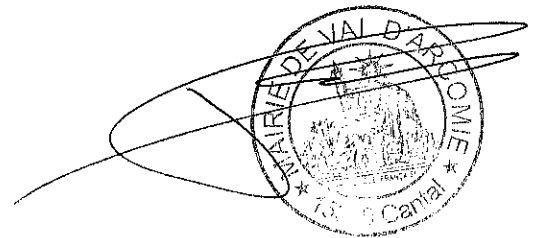
Une caution équivalente à un mois de loyer sera demandée à l'entrée dans les lieux.

**POUR : 35 Voix**  
**ABSTENTION : 1 voix**

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 13/04/2016  
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016  
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

# DÉPARTEMENT DU CANTAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 12 AVRIL 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 32 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 36

L'an deux mille seize et le 12 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM PARAN Bruno (Maire ), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE,Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** MAGNE Céline, BOUQUET Julien et JOURDAIN David.

**Pouvoirs :**

RIVIERE Romuald donne pouvoir à ALLANCHE Gérard  
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS  
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT  
PARATIAS Cédric donne pouvoir à CHASTANG Jean-Claude.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Aliénation d'une partie de la parcelle sectionnaire section A n° 374 à Monsieur et Madame Pascal et Angélique MACARY – Liste des électeurs de la Section de La Brugère de Faverolles.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- que la délibération du 1<sup>er</sup> Mars 2016 de soumettre à la vente une partie de la parcelle 068 A 374 soit environ 450 m2 de terrain sectionnaire au profit de Monsieur et Madame Pascal et Angélique MACARY , au prix de 5 € le m2 , a été transmise aux intéressés,
- que Monsieur et Madame Pascal et Angélique MACARY, par courrier du 11/04/2016, ont confirmé leur demande d'acquisition au prix de 5 € le m2,
- qu'en conséquence, il y a lieu de convoquer les électeurs de la Section de La Brugère de Faverolles.

Monsieur le Maire présente ainsi au Conseil Municipal la liste des électeurs de la Section de La Brugère de Faverolles établie .

REÇU LE

18 AVR. 2016

Sub-Préf.

100 ST-HE

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- au vu de la confirmation de la demande de Monsieur et Madame Pascal et Angélique MACARY, par courrier du 11/04/2016, pour cette acquisition au prix de 5 € le m<sup>2</sup>,

- au vu de la liste des électeurs de la Section de La Brugère de Faverolles établie par Monsieur le Maire, ci-jointe annexée,

**demande** à Monsieur le Maire de procéder à la délivrance de l'arrêté portant convocation des électeurs de la Section de La Brugère de Faverolles en application de l'article L 2411-16 du CGCT modifié par l'article 14 de la loi du 27 mai 2013 (cette convocation n'étant plus soumise à autorisation préfectorale comme indiquée par Dél du 01.03.2016).

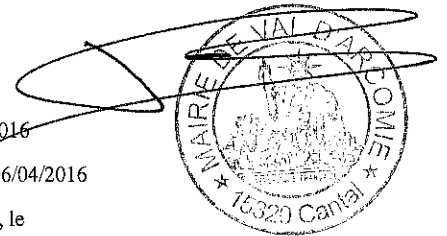
**POUR : 36 Voix**

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 13/04/2016  
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 06/04/2016  
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



LISTE DES ELECTEURS DE LA SECTION DE LA BRUGERE DE FAVEROLLES

	NOM PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	EMARGEMENT
1	ALBISSON HERVE	27/08/1967 SAINT-FLOUR FRANCE	4 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE	
2	ALBISSON ( EPOUSE LAMY) RENEE	21/03/1945 FAVEROLLES FRANCE	6 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE	
3	ALBISSON TIFFANY	30/07/1997 SAINT-FLOUR FRANCE	LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE	
4	ARMABESSAIRE ( EPOUSE VALADIER) JOSIANE	23/11/1951 LAURIE FRANCE	9 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE	
5	BRUGERE ( EPOUSE MACARY ) ANGELIQUE	16/01/1976 RIOM FRANCE	12 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE	
6	DELMAS Pierre	13/11/1964 SAINT-FLOUR FRANCE	LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE	
7	DENIS JACKY	30/06/48 ROUEN FRANCE	11 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE	
8	LAMY (EPOUSE PERRIER) EVELYNE	02/07/1966 CLERMONT FERRAND FRANCE	5 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE	
9	LAMY JEAN CLAUDE	30/11/45 VILLACOURT FRANCE	6 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE	

REGULE

10 AVR 2015

Sous-Préfecture  
15100 ST-FLOUR



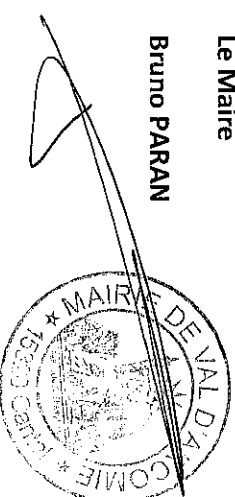
10	MACARY PASCAL	28/04/68 SAINT-FLOUR FRANCE	12 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE
11	PERRIER CLEMENT	30/03/94 SAINT-FLOUR FRANCE	5 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE
12	PERRIER DIDIER	12/06/1961 SAINT-FLOUR FRANCE	5 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE
13	PERRIER LUCILLE	18/09/1991 SAINT-FLOUR FRANCE	5 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE
14	ROLLAND ( EPOUSE ALBISSON ) CORINNE	10/10/1969 SAINT-FLOUR FRANCE	4 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE
15	TUFFERY (DENIS) MARTINE	11/07/1953 LYON 4 ARRONDISSEMENT FRANCE	11 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE
16	VALADIER GILLES	15/02/1955 SAINT-FLOUR FRANCE	9 LA BRUGERE FAVEROLLES 15320 VAL D ARCOMIE

Certifiée exacte, la présente liste arrêtée à seize noms.

A Val d'Arcomie , le 12 avril 2016

Le Maire

**Bruno PARAN**



## Questions diverses

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Maire et les débats :

#### - **Vente de véhicules communaux :**

**DECIDE -de vendre** l'ancien car scolaire de la commune de St-Just Renault Master immatriculé 2262GZ15 à Monsieur Marcel FALGERE à Margnat de Condat(15) pour un montant de **1200 euros**,

**-de vendre** l'ancien car scolaire de la commune de Faverolles Peugeot Boxer immatriculé 917HD15, à Monsieur Mohammed BELRHITRI 46 chemin Floréal à Clermont-Ferrand(63) pour un montant de **500 euros**.

**POUR : 36 Voix**

#### - **Vente d'herbe et estives**

>**DECIDE** la vente d'herbe au plus offrant ; un courrier sera transmis à chaque agriculteur de Val d'Arcomie

#### - **des réserves foncières à Loubarette :**

La Chan Ouest	ZR 22	environ 2 ha 50 a (parcelle uniquement fauchée)
Bourg de Loubarette	ZP 109	13 a 86 ca (parcelle uniquement fauchée)
Puechabrier :	ZO 39	environ 6 ha (seul le penchant du terrain sera pâturé )

#### - **des parcelles communales à Saint-Just:** (parcelles uniquement fauchées)

Mourguesse	B 138 et 139	39 a 80 ca
Mourguesse	ZM 1	1 ha 27 a 50 ca
La Sagne	ZM 15	2 ha 14 a 40 ca
La Sagne	ZM 22 et 23	2 ha 47 a 50 ca
La Sagne	ZN 51	46 a 70 ca
Bourg de St-Just	ZL 10	1ha 00 a 00 ca vers le chapiteau

>**DECIDE** la mise en place de l'estive communale de Saint-Just sur la propriété d'Estrémiac pour l'année 2016 du 14 Mai au 31 Octobre 2016.

La 2<sup>ème</sup> coupe fera partie de l'estive sur les parcelles ZM 1, ZM 15, ZM 22 et ZM 23 sous la responsabilité des propriétaires des animaux.

Les tarifs 2016 sont les suivants : Bêtes jusqu'à 18 mois\* 95 €  
Bêtes de plus de 18 mois\* 115 €

\* la date de référence pour le calcul de l'âge est la date de montée en estive

**POUR : 36 Voix**